

# AirPlus Company Account Luxembourg

## Merci d'avoir choisi AirPlus!

Vos données de demande nous ont été transmises par voie électronique. Dans le cadre du processus, vous recevrez les documents suivants en PDF à l'adresse e-mail fournie dans la demande:

- Formulaire de demande AirPlus Company Account ;
- Conditions générales AirPlus Company Account ;
- Formulaire de mandat SEPA ; et
- Formulaire de pouvoir de représentation, le cas échéant.

Afin de nous permettre de traiter votre demande de contrat ou de carte, veuillez nous fournir les documents suivants :

- Le **contrat original signé de votre AirPlus Company Account** accompagné du **cachet commercial** ;
- Le **formulaire de mandat SEPA original signé** accompagné du **cachet commercial** ;
- Un **extrait actuel d'un registre public** (de moins de trois mois) ;
- Le cas échéant, une **procuration** si l'un des signataires n'est pas représentant légal ou membre de l'organe représentatif ; et
- Le cas échéant, **les documents identifiant le signataire**
- Le cas échéant, **un tableau des participations.**

Veuillez signer un exemplaire du mandat de prélèvement SEPA et nous le retourner en original par courrier postale à : AirPlus International, Evert van de Beekstraat 1-22, 1118 CL Schiphol, **Les Néerlandais**

Nous espérons établir un partenariat fructueux avec vous !

### Imprimer

Veuillez imprimer et compléter la demande et, le cas échéant, la procuration. Si vous avez des questions, téléphonez nous au +32 (0) 2 550 88 88.

### Compléter

Veuillez compléter et en joignant les documents suivants :

- La demande signé;
- Le mandat SEPA;
- L'extrait d'un registre public; l'autorisation, le cas échéant; et les documents identifiant le signataire, le cas échéant.

### Transmettre

Veuillez envoyer le **Contrat signé y compris cette page de couverture** par e-mail à :

[luxembourg@airplus.com](mailto:luxembourg@airplus.com)

Nous ne manquerons pas de vous contacter pour toute information complémentaire concernant votre demande.

## A compléter par AirPlus:

Numéro de Contrat

1	2	2	0	8	1	2													
---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Antrag/Vertrag

Numéro de Compte

1	2	2	0	8	1	2													
---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ORG

4	4	2
---	---	---



# AirPlus Company Account Contrat Luxembourg

## 1. Société

Application data

Type de demande

- Demande d'un nouveau contrat
- Annexe au numéro de contrat (obligatoire pour les demandes de compte supplémentaire)

Numéro du contrat groupe

Numéro de contrat

Dénomination légale de la société (selon l'inscription au Registre du Commerce)

Numéro du Registre du Commerce de la société

Rue (BP non acceptée)

Code postal

Ville

Pays

Adresse du siège sociale inscrit (si différente)

Code postal

Ville

Numéro de registre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

(«le Souscripteur» ou «Nous»)

Interlocuteur de la société pour AirPlus:

Titre

Mme

Mlle

M

Prénom

Nom

Téléphone

E-mail

Fax

Adresse de facturation différente (si requise):

Nom de la société

Interlocuteur

Service

Rue / BP

Code postal

Ville

Interlocuteur de la société pour AirPlus en matière financière:

Titre

Mme

Mlle

M

Nom

Téléphone

E-mail

et Lufthansa AirPlus Servicekarten GmbH, Dornhofstraße 10, 63263 Neu-Isenburg, Germany ("AirPlus").

## TERMES CLÉ

### Objet du contrat

Avec l'AirPlus Company Account compact (« Compte »), le Souscripteur peut payer sans numéraire les prestations des Sociétés participantes. Le Souscripteur mandate et habilite AirPlus irrévocablement à régler les créances des Sociétés participantes créées au Souscripteur par l'utilisation du Compte. Le Souscripteur remboursera à AirPlus tous les montants recouvrables qu'AirPlus fournit soit lui-même soit par le biais de tiers suite au mandat et à son habilitation. Les créances à rembourser respectives d'AirPlus figurent sur les décomptes respectivement courants. Le Souscripteur est responsable après l'ouverture du Compte de toutes les prétentions découlant de son utilisation.

## 2. Identification

Informations sur l'identification

Identification des signataires

Prénom

Nom

Nom d'usage (si applicable)

Date de naissance

Fonction du signataire

membre de l'organe représentatif ou représentant légal

représentant autorisé

Au cours de la procédure d'identification, AirPlus vous attribuera à vous, l'instance mandataire, un identifiant personnel (PID). Ce PID est attribué exclusivement à titre personnel et de doit être demandé qu'une seule fois. Il peut être utilisé pour toutes les transactions commerciales avec AirPlus (comme conclusion de contrat, demande d'un compte).

**Veillez entrer votre PID ici:**

Identifiant personnel (PID)

Vous trouverez sur ce Portail d'identification des informations générales et une description détaillée de la procédure d'identification.

Procuration:

**Le signataire dispose de la procuration requise pour signer au nom du client (procuration):**

Oui

**À noter :** Veuillez fournir une copie de la procuration avec les documents contractuels (ne s'applique pas aux sociétés de personnes).



Dans le cas de membres d'organes représentatifs ou de signataires autorisés, l'extrait actuel du registre du commerce doit être fourni avec les documents contractuels et suffit à l'identification du partenaire contractuel.

La procuration doit comporter le nom et l'adresse complète de l'entreprise, son en-tête ou son cachet, le nom et le prénom du représentant autorisé ainsi que le nom et la signature du signataire (représentant autorisé).

Non

Si vous n'avez pas encore de procuration, veuillez utiliser le document suivant : modèle « Procuration » dans le contrat web:

Autres signataires (le cas échéant)

Identification des signataires

Signataire n° 2

Prénom

Nom

Nom d'usage (si applicable)

Date de naissance

Fonction du signataire

membre de l'organe représentatif ou représentant légal

représentant autorisé

Identifiant personnel (PID)

Procuration:

le signataire dispose de la procuration requise pour signer au nom du client (procuration):

Oui

À noter : Veuillez fournir une copie de la procuration avec les documents contractuels (ne s'applique pas aux sociétés de personnes).

Dans le cas de membres d'organes représentatifs ou de signataires autorisés, l'extrait actuel du registre du commerce doit être fourni avec les documents contractuels et suffit à l'identification du partenaire contractuel.

La procuration doit comporter le nom et l'adresse complète de l'entreprise, son en-tête ou son cachet, le nom et le prénom du représentant autorisé ainsi que le nom et la signature du signataire (représentant autorisé).

Non

Si vous n'avez pas encore de procuration, veuillez utiliser le document suivant : modèle « Procuration » dans le contrat web:

Autres signataires (le cas échéant)

Signataire n° 3

Prénom

Nom

Nom d'usage (si applicable)

Date de naissance

Fonction du signataire

membre de l'organe représentatif ou représentant légal

représentant autorisé

Identifiant personnel (PID)

Procuration:

Le signataire dispose de la procuration requise pour signer au nom du client (procuration):

Oui

À noter : Veuillez fournir une copie de la procuration avec les documents contractuels (ne s'applique pas aux sociétés de personnes). Dans le cas de membres d'organes représentatifs ou de signataires autorisés, l'extrait actuel du registre du commerce doit être fourni avec les documents contractuels et suffit à l'identification du partenaire contractuel.

La procuration doit comporter le nom et l'adresse complète de l'entreprise, son en-tête ou son cachet, le nom et le prénom du représentant autorisé ainsi que le nom et la signature du signataire (représentant autorisé).

Non

Si vous n'avez pas encore de procuration, veuillez utiliser le document suivant : modèle « Procuration » dans le contrat web:

Autres signataires (le cas échéant)

Signataire n° 4

Prénom

Nom

Nom d'usage (si applicable)

Date de naissance

Fonction du signataire

membre de l'organe représentatif ou représentant légal

représentant autorisé

Identifiant personnel (PID)

Procuration:

le signataire dispose de la procuration requise pour signer au nom du client (procuration):

Oui

À noter : Veuillez fournir une copie de la procuration avec les documents contractuels (ne s'applique pas aux sociétés de personnes).

Dans le cas de membres d'organes représentatifs ou de signataires autorisés, l'extrait actuel du registre du commerce doit être fourni avec les documents contractuels et suffit à l'identification du partenaire contractuel.

La procuration doit comporter le nom et l'adresse complète de l'entreprise, son en-tête ou son cachet, le nom et le prénom du représentant autorisé ainsi que le nom et la signature du signataire (représentant autorisé).

Non

Si vous n'avez pas encore de procuration, veuillez utiliser le document suivant : modèle « Procuration » dans le contrat web:

Autres signataires (le cas échéant)

Signataire n° 5





Lieu de naissance  
 Nationalité  
 Numéro de passeport /  
 Numéro de carte d'identité  
 Adresse (domicile personnel)  
 Code postal (domicile personnel)  
 Ville (domicile personnel)  
 Pays  
**N°3**

Bénéficiaire effectif n°3  
 Bénéficiaire Effectif  
 Bénéficiaire Effectif fictif

Salutation  
 Mme  
 M.

Nom de famille  
 Prénom  
 Date de naissance  
 Lieu de naissance  
 Nationalité

Numéro de passeport /  
 Numéro de carte d'identité  
 Adresse (domicile personnel)  
 Code postal (domicile personnel)  
 Ville (domicile personnel)  
 Pays

**N°4**  
 Bénéficiaire effectif n°4  
 Bénéficiaire Effectif  
 Bénéficiaire Effectif fictif

Salutation  
 Mme  
 M.

Nom de famille  
 Prénom  
 Date de naissance  
 Lieu de naissance  
 Nationalité

Numéro de passeport /  
 Numéro de carte d'identité  
 Adresse (domicile personnel)  
 Code postal (domicile personnel)  
 Ville (domicile personnel)  
 Pays

**N°5**  
 Bénéficiaire effectif n°5  
 Bénéficiaire Effectif

Bénéficiaire Effectif fictif

Salutation  
 Mme  
 M.

Nom de famille  
 Prénom  
 Date de naissance  
 Lieu de naissance  
 Nationalité

Numéro de passeport /  
 Numéro de carte d'identité  
 Adresse (domicile personnel)  
 Code postal (domicile personnel)  
 Ville (domicile personnel)  
 Pays  
**N°6**

Bénéficiaire effectif n°6  
 Bénéficiaire Effectif  
 Bénéficiaire Effectif fictif

Salutation  
 Mme  
 M.

Nom de famille  
 Prénom  
 Date de naissance  
 Lieu de naissance  
 Nationalité

Numéro de passeport /  
 Numéro de carte d'identité  
 Adresse (domicile personnel)  
 Code postal (domicile personnel)  
 Ville (domicile personnel)  
 Pays

**N°7**  
 Bénéficiaire effectif n°7  
 Bénéficiaire Effectif  
 Bénéficiaire Effectif fictif

Salutation  
 Mme  
 M.

Nom de famille  
 Prénom  
 Date de naissance  
 Lieu de naissance  
 Nationalité

Numéro de passeport /  
 Numéro de carte d'identité  
 Adresse (domicile personnel)



Code postal (domicile personnel) .....

Ville (domicile personnel) .....

Pays .....

**N°8** .....

Bénéficiaire effectif n°8 .....

Bénéficiaire Effectif

Bénéficiaire Effectif fictif

Salutation .....

Mme

M.

Nom de famille .....

Prénom .....

Date de naissance .....

Lieu de naissance .....

Nationalité .....

Numéro de passeport /

Numéro de carte d'identité .....

Adresse (domicile personnel) .....

Code postal (domicile personnel) .....

Ville (domicile personnel) .....

Pays .....

**N°9** .....

Bénéficiaire effectif n°9 .....

Bénéficiaire Effectif

Bénéficiaire Effectif fictif

Salutation .....

Mme

M.

Nom de famille .....

Prénom .....

Date de naissance .....

Lieu de naissance .....

Nationalité .....

Numéro de passeport /

Numéro de carte d'identité .....

Adresse (domicile personnel) .....

Code postal (domicile personnel) .....

Ville (domicile personnel) .....

Pays .....

**N°10** .....

Bénéficiaire effectif n°10 .....

Bénéficiaire Effectif

Bénéficiaire Effectif fictif

Salutation .....

Mme

M.

Nom de famille .....

Prénom .....

Date de naissance .....

Lieu de naissance .....

Nationalité .....

Numéro de passeport /

Numéro de carte d'identité .....

Adresse (domicile personnel) .....

Code postal (domicile personnel) .....

Ville (domicile personnel) .....

Pays .....

Les sociétés cotées en bourse ou les filiales à participation majoritaire sont exemptées de la divulgation obligatoire de ces données avec la déclaration suivante :

Le signataire déclare par la présente que le partenaire contractuel est une société cotée sur un marché organisé conformément au § 2 par. 11 de la loi allemande sur le commerce des valeurs mobilières (Wertpapierhandelsgesetz, WpHG) ou est une filiale à participation majoritaire d'une telle société conformément au § 290 par. 2 du code de commerce de l'Allemagne (Handelsgesetzbuch, HGB) ou est soumis à des exigences de transparence en ce qui concerne les droits de vote en vertu du droit communautaire ou des normes internationales équivalentes.

En outre, je déclare qu'il n'y a pas d'autre personne physique qui soit bénéficiaire effectif en raison d'un nombre pertinent d'actions, de droits de vote ou d'un autre exercice de contrôle.

Bourse : .....

#### 4. Coordonnées bancaires et comptabilité

Sauf accord écrit contraire, AirPLUS facturera au Souscripteur toutes les demandes de remboursement accumulées et enregistrées dans le cycle de facturation conformément aux conditions de paiement ci-dessous.

Modalités de paiement

- Période de facturation : chaque semaine
- Mode de paiement : prélèvement automatique
- Délai de paiement : 10 jour(s)

Les factures seront libellées en euros (EUR).

Le Souscripteur informera AirPLUS de toute objection à une déclaration dans les six semaines suivant la réception de la déclaration correspondante.

§ 676b al. 1 du Code civil allemand (Bürgerliches Gesetzbuch, BGB) ne sera pas affecté.

Compte bancaire (obligatoire):

IBAN .....

SWIFT/BIC .....

Nom de la banque .....

Interlocuteur auprès de la banque .....

Rue .....

Code postal .....

Ville .....

Téléphone .....

Fax .....

E-mail .....

## 5. Volume de déplacements prévisionnel

Volume de déplacements prévisionnel  
 Date estimée de démarrage

## 6. Agence de voyage

Nous autorisons l'agence de voyage suivante à utiliser le compte  
 Nom de l'agence de voyage  
 Numéro IATA  
 Rue / BP  
 Code postal  
 Ville  
 Pays

Interlocuteur auprès de l'Agence de voyage

Titre  
 Mme  
 Mlle  
 M  
 Nom  
 Téléphone  
 Fax  
 E-mail  
 Numéro de compte  
 Nous autorisons AirPlus à communiquer le numéro de compte à l'agence de voyage (obligatoire)

## 7. Autres options et les prix

Lettre d'accueil  
 Nom de l'entreprise (votre référence pour la lettre d'accueil, max. 21 caractères)  
 Précision complémentaire pour l'utilisation (choix de référence (p. ex. Travel Management, établissement, max. 20 caractères)

Désirez-vous une couverture d'assurance « AirPlus Travel Insurance » pour cette Carte Logée?  
 Oui, couverture maximale 600.000 EUR Cotisation annuelle Carte Logée : 200 EUR H.T.

Travel Inconvenience Insurance  
 Travel Inconvenience Insurance: 3,00 EUR par billet d'avion

Vous pouvez télécharger l'attestation d'assurance sur le Portail AirPlus Voyages d'Affaires.

## 8. Structure des relevés

Matricule (PK)

- Centre de coûts (KS)
- Unité de facturation (AE)
- Date de départ (BD)
- Numéro de projet (PR)
- Destination (RZ)
- Département (DS)
- Numéro de commande (AU)
- Compte interne (IK)

Numéro d'AirPlus Company  
 Account pour un compte additionnel avec les champs de données identiques:

- Relevé à trier comme suit (sans frais)
- par date d'achat
  - par nom (alphabétique)
  - par informations supplémentaires

Demandez-vous des sous-totaux sur les relevés contenant des données additionnelles?  
 non  
 oui, aux points suivants:

## 9. Prestations en ligne

Portail  
 Portail de Voyages d'Affaires AirPlus  
 Merci de fournir un accès au Portail de Voyages d'Affaires AirPlus (gratuit)

Identification société /LOGIN  
 Administrateur du Portail:

Titre  
 Mme  
 Mlle  
 M  
 Prénom  
 Nom  
 E-mail

- Langue par défaut du Portail
- Allemand
  - Anglais
  - Chinois
  - Espagnol
  - Français
  - Hollandais
  - Italien
  - Portugais

Par la présente, le Souscripteur accepte les Conditions Générales de Vente du Portail AirPlus Voyages d'Affaires qui sont disponibles et peuvent être imprimées via les [www.airplus.com/TC/WW-en](http://www.airplus.com/TC/WW-en) Si vous le souhaitez, nous pouvons vous en fournir un exemplaire papier.



Données du relevé électronique

Relevé PDF

Relevé(s) dans le format PDF est/sont disponible(s) via le Portail de Voyages d'Affaires AirPlus - gratuit

Destinataire du relevé:

Prénom

Nom

E-mail

## 10. Echange de Données Electroniques (EDI)

Le service d'Echange de Données Electroniques fourni par AirPlus vous propose différents formats et modes de transfert de données électroniques, que vous pouvez choisir en fonction de vos besoins:

La transmission de données CSV (format Excel) peut être activée directement en cochant la case:

Numéro EDI existant

Nous confirmons par la présente avoir lu et accepté les modalités et conditions ci-dessus. Le fichier électronique au format CSV sera mis à disposition en plus du relevé PDF.

Numéro EDI existant

Nouvelle demande

Modification

Numéro EDI existant

## 11. Respectueux du climat

Souhaitez-vous participer au programme de rapports écologiques AirPlus?

Oui

Non

Nous commandons une fois et de manière contraignante les Green Reports (Rapports verts) d'AirPlus pour le numéro de Company Account d'AirPlus mentionné ci-dessus Lufthansa AirPlus Servicekarten GmbH («AirPlus») et pour la période de rapport suivante (max.12 mois):

Numéro du Company Account:

pour la période de rapport suivante (max.12 mois):

à compter de:

jusqu'à:

Pour la période de rapport mentionnée ci-dessus, nous commandons les modules de Green Reports (Rapports verts) suivants:

Vol

oui

au prix de veuillez choisir

EUR 400 pour un Account/Contrat

EUR 1,000 pour des plusieurs Accounts ou Contrats nationaux

EUR 2,500 pour des plusieurs Accounts ou Contrats internationaux/mondiaux

Paiement de frais de Green Reports (Rapports verts)

Si les champs ci-dessus (n° de compte / date d'expiration) ne sont pas renseignés, le « AirPlus Green Report (Rapports verts) » portera sur le nouveau compte à créer. Les frais pour cette prestation seront prélevés sur ce nouveau compte.

Nous autorisons AirPlus à transmettre à des tiers les données de facturation pour le calcul des informations pertinentes pour le climat via le AirPlus Company Account.

Veuillez porter le prix sélectionné ci-dessus a notre AirPlus Company Account avec le chiffre suivant (le débit sera fait avec l'un des énoncés suivants) :

Numéro du Company Account

Responsabilité

Dans la mesure où cela est recevable légalement, AirPlus décline toute responsabilité pour le cas où le rapport n'est pas approprié à l'objectif poursuivi par la partie contractante; de même, AirPlus ne sera pas responsable des dommages découlant de l'utilisation du rapport ou de son inadéquation à l'objectif poursuivi par la partie contractante. Ceci s'applique également si la partie contractante avait été avertie par AirPlus d'un tel objectif ou de la possibilité qu'un dommage se produise.

Sécurité des données

La partie contractante garantit AirPlus contre toutes réclamations de tiers en rapport avec les données fournies et le contenu des données. Dans la mesure où AirPlus reçoit des données à caractère personnel du personnel de la partie contractante, la partie contractante garantit que les conditions de protection des données en matière de stockage et/ou de transmission par AirPlus sont remplies. Dans la mesure où AirPlus transmet les données brutes de la partie contractante à des fins d'analyse et d'évaluation, la partie contractante garantit vis-à-vis d'AirPlus que:

- la partie contractante possède des directives (concrètes) de voyage suffisantes et qu'elles sont connues de son personnel,

- des mesures ont été prises pour que, dans tous les cas de réservation, son personnel connaisse ou puisse être informé du fait qu'il peut se trouver dans une situation de non-respect des directives (de voyage),

- son personnel et les représentants du personnel ont été informés qu'AirPlus fournit des données exhaustives pour permettre à la partie contractante de contrôler la conformité avec ses directives (de voyage). Si AirPlus transmet des données brutes, elle utilisera les procédures d'encodage les plus poitues.

## 12. Entrée en vigueur/Durée initiale

Le Souscripteur s'engage à faire une offre irrévocable à AirPlus pour la conclusion d'un Contrat en transmettant à AirPlus la demande complétée et signée, et à réception de celle-ci par AirPlus. Le Contrat prendra effet dès qu'AirPlus communiquera le Compte sous la forme d'une carte ou le numéro de Compte au Souscripteur.

Autres dispositions

AM					ACCID						
----	--	--	--	--	-------	--	--	--	--	--	--



Par la présente, Nous demandons un Contrat d'un AirPlus Company Account soumis aux conditions essentielles de ce Contrat qui doivent être lues conjointement avec les Conditions Générales de l'AirPlus Company Account Luxembourg (statut: janvier 2018) et qui, en cas de contradiction, prévaudront sur celles-ci; Nous avons lu chacune d'elles, les avons comprises et acceptées. Nous acceptons également les Conditions Générales du Portail de voyages d'affaires AirPlus (s'il est choisi).

**Souscripteur**



CACHET  
*(obligatoire)*

\_\_\_\_\_  
Cachet et signature(s) juridiquement valable(s) du Souscripteur / Demandeur - obligatoire

\_\_\_\_\_  
Nom et titre de souscripteur - obligatoire

\_\_\_\_\_  
Rue/Code postal/Ville souscripteur - obligatoire

\_\_\_\_\_  
Date

**Lufthansa AirPlus Servicekarten GmbH**



\_\_\_\_\_  
Signature(s) juridiquement valable(s)

\_\_\_\_\_  
Date

# Mandat de prélèvement SEPA

A I R P L U S

Référence unique du mandat (à compléter par Lufthansa AirPlus Servicekarten GmbH)

**AirPlus International**  
**Evert van de Beekstraat 1-22**  
**1118 CL Schiphol**  
**Pays-Bas**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Lufthansa AirPlus Servicekarten GmbH à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Lufthansa AirPlus Servicekarten GmbH.

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

**Veillez compléter les champs marqués \*.**

Votre nom	<input type="text"/>	
	* Nom du débiteur(s)	
Votre adresse	<input type="text"/>	
	* Numéro et nom de la rue	
	<input type="text"/>	
	* Code postal, ville	
	<input type="text"/>	
	* Pays	
Les coordonnées de votre compte	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	* Numéro d'identification internationale du compte bancaire – IBAN	* Code international d'identification de votre banque – BIC
Nom/adresse du créancier	Lufthansa AirPlus Servicekarten GmbH, Dornhofstr. 10, 63263 Neu-Isenburg, Allemagne	
Identifiant du créancier	<b>DE83ZZZ00000309554</b>	
Type de paiement	* Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>
Signé à	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Lieu	* Date
Signature(s)	<input type="text"/>	
	* Veuillez signer ici et écrire votre nom en lettres capitales	

Note : Vos droits concernant le mandat ci-dessus sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

**Veillez svp signer le mandat et nous en retourner un exemplaire original par la poste à l'adresse indiquée ci-dessus. Merci!**

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

1	2	2	0																
---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

## 1. Définitions

Dans les présentes Conditions générales, les termes suivants utilisés sont définis comme suit :

- «AirPlus » signifie Lufthansa AirPlus Servicekarten GmbH, Dornhofstr. 10, 63263 Neu-Isenburg, Allemagne, l'émetteur du compte;
- « Compte » signifie le AirPlus Company Account emis par AirPlus;
- « Souscripteur » signifie la partie à laquelle AirPlus a fourni un Compte;
- « Société participante » signifie l'entreprise acceptant le paiement par le biais du Compte;
- «Contrat de l'AirPlus Company Account » ou « Contrat de l'AirPlus Company Account compact » (ci-dessous respectivement „Contrat“) signifie le présent Contrat passé entre AirPlus et le Souscripteur au sujet du Compte.
- «Service en ligne AirPlus » inclut, sans s'y limiter, le Portail de voyages d'affaires AirPlus et le AirPlus Information Manager (à la demande du client).

## 2. Fourniture de Comptes

À la réception de la demande complétée par le Souscripteur, AirPlus fournira un Compte au Souscripteur et la reliera à l'adresse mentionnée sur la demande. AirPlus se réserve le droit de refuser des demandes pour quelque raison que ce soit.

## 3. Utilisation de Comptes

Le Compte habilite le Souscripteur à payer des services (tels que décrit dans le Contrat) d'AirPlus et de la Société participante choisi auquel le Souscripteur fait appel. Toute utilisation du Compte à des fins privées est formellement interdite. Le Souscripteur commissionne et autorise irrévocablement AirPlus de/à régler les créances encourues par le Souscripteur découlant de l'utilisation du Compte par le Souscripteur. Avec AirPlus, le Souscripteur accepte irrévocablement tout processus de paiement en présentant son numéro de Compte, soit lui-même au moment du paiement au bénéficiaire, soit en autorisant un tiers à le présenter. Le Souscripteur remboursera AirPlus de tout montant en suspens, lequel AirPlus règle sur la base de la commission et de l'autorisation octroyées par le Souscripteur à AirPlus en vue de régler ledit montant ou de le faire régler par des tiers. AirPlus détaillera les créances à rembourser sur ses relevés actuels. Si le Compte est déposée chez une Société participante ou dans une agence de voyages, le Souscripteur fournira à AirPlus le nom et l'adresse de ladite entreprise. Conditions d'exécution complémentaires relatives aux ordres de paiement :

- la limite de crédit ne peut être dépassée ;
- le Compte ne peut être bloqué ;
- il ne peut exister aucune raison importante autorisant AirPlus à résilier le Contrat de manière extraordinaire, comme stipulé à la section ci-dessous « Début et fin du Contrat ». AirPlus peut bloquer un Compte si des raisons factuelles en lien avec la sécurité du Compte justifient une telle décision, en cas de suspicion d'utilisation non autorisée ou frauduleuse, ou encore s'il existe un risque accru significatif que le Souscripteur ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations de paiement. AirPlus peut également bloquer un Compte si elle est habilitée à résilier le Contrat y afférent pour une raison valable ou si le numéro attribué au Compte a été modifié.

## 4. Responsabilité relative au Compte

Dès réception du Compte, le Souscripteur est responsable de toute réclamation en lien avec l'utilisation du Compte. Le Souscripteur prendra toutes les mesures nécessaires et raisonnables en vue de protéger le Compte contre une utilisation abusive (« Devoir de prudence »). Le Souscripteur informera AirPlus sans délai indu dans le cas où le Compte du Souscripteur est compromis ou détourné d'une quelconque façon par toute personne non autorisée (« Notification de perte »). Le Souscripteur informera AirPlus sans délai indu de toute entrée erronée mentionnée sur le relevé d'AirPlus ou de toute erreur dans le chef d'AirPlus.

Si une transaction de paiement non autorisée résulte de l'usage frauduleux d'un Compte compromise ou détournée, AirPlus pourra réclamer au Souscripteur un remboursement allant jusqu'à 50 euros. Le Souscripteur ne sera pas tenu responsable si et dans le cas où le Souscripteur ne pouvait pas être conscient d'un tel usage frauduleux, détournement ou usage non autorisé du Compte avant qu'une telle transaction de paiement non autorisée ait été effectuée ou si l'usage frauduleux, le détournement ou l'usage non autorisé du Compte a été causé par un membre du personnel, agent ou affilié d'AirPlus ou par toute partie à laquelle des activités d'AirPlus ont été sous-traitées.

Le Souscripteur ne sera pas tenu de rembourser à AirPlus tout dommage encouru si et dans le cas où le Compte a été utilisé après une Notification de perte. De même, le Souscripteur ne sera pas tenu de rembourser à AirPlus tout dommage encouru si et dans le cas où AirPlus ne remplit pas ses obligations en vertu du § 675m, paragraphe 1, n° 3 du Code civil allemand. Cette disposition ne s'applique pas si le Souscripteur a agi avec intention frauduleuse.

Le Souscripteur sera tenu de rembourser à AirPlus tout dommage encouru si et dans le cas où le Souscripteur a agi avec intention frauduleuse ou a causé les dommages intentionnellement ou en négligeant gravement son Devoir de prudence ou toutes autres conditions convenues dans le cadre de la délivrance et de l'utilisation du Compte. En cas d'usage inapproprié du Compte, chacune des parties est tenue d'informer l'autre de tous les détails requis en vue du recouvrement des créances et/ou de la clôture du Compte. Une fois que le Souscripteur n'est plus habilité à utiliser le Compte qui lui a été fourni dans le cadre des présentes Conditions générales, celui-ci s'abstiendra de toute utilisation ultérieure du Compte. En particulier, le Souscripteur ne sera plus habilité à utiliser son Compte si celle-ci a été déclarée non valable ou a été remplacée.

Si le Souscripteur ne règle pas la totalité du relevé à l'échéance convenue, AirPlus peut exiger des frais de rappel de 2,50 euros ainsi que le remboursement de tout dommage

causé par le retard et, dans tous les cas, au moins les intérêts de retard correspondant actuellement à un taux de cinq points de pourcentage au-dessus du taux d'intérêt de base. Le droit du Souscripteur de prouver que les dommages ou frais de rappel encourus sont inférieurs reste inchangé. Les intérêts de retard seront calculés sur la base de la méthode de calcul allemande du taux d'intérêt commercial (méthode 30/360). AirPlus peut bloquer tous les Comptes du Souscripteur pour toute la durée du retard dans la mesure où il existe un risque accru significatif que le Souscripteur ne soit pas capable d'honorer ses obligations de paiement.

## 5. Utilisation du Service en ligne AirPlus

Le Souscripteur a accès au Service en ligne AirPlus. Le Souscripteur s'engage à tenir son identifiant et son mot de passe secrets. Le Souscripteur accepte par la présente les Conditions générales du Portail de voyages d'affaires AirPlus, qui peuvent être consultées et imprimées à l'adresse [www.airplus.com/TC/WW-en](http://www.airplus.com/TC/WW-en). Au besoin, elles peuvent également être mises à disposition sous un autre format.

## 6. Créances en compensation, compensations, non-cession

AirPlus n'est pas responsable d'une quelconque non-acceptation du Compte, pour quelque raison que ce soit, par une Société participante ou une autre personne autorisée à accepter le Compte. Le Souscripteur ne peut refuser de payer les montants facturés par AirPlus à la suite d'un quelconque litige entre le Souscripteur et une Société participante ou toute autre personne habilitée, ou à la suite d'une quelconque réclamation du Souscripteur à l'encontre d'AirPlus ou de tout Société participante autorisée par AirPlus. Cette disposition ne s'applique pas si AirPlus arrive à la conclusion qu'aucune raison factuelle ou légale ne vient étayer les réclamations de la Société participante. Les litiges tels que désignés aux présentes sont considérés en particulier comme ceux traitant de revendications émanant du Souscripteur en raison d'un service médiocre ou insuffisant ou de manquements dans le chef de la Société participante, ou d'autres objections émanant du Souscripteur à l'encontre de la Société participante ou de toute autre personne y autorisée. Le Souscripteur ne peut compenser des créances par des créances en compensation à l'encontre d'AirPlus ou d'une Société participante, sauf si la réclamation est reconnue par AirPlus ou fait l'objet d'une décision de justice contraignante. Le Souscripteur n'est pas autorisé à exercer un droit de rétention ou de céder à des tiers une quelconque réclamation à l'encontre d'AirPlus.

## 7. Constitution et renforcement de garantie

AirPlus peut exiger la constitution d'une garantie bancaire pour toute réclamation découlant de la relation professionnelle avec le Souscripteur, même si la réclamation est conditionnelle. Si AirPlus s'est d'abord abstenue d'exiger en tout ou en partie la constitution ou le renforcement d'une garantie, elle peut toujours exiger la constitution et/ou le renforcement d'une garantie par la suite. Cette exigence requiert néanmoins l'occurrence ou la connaissance de circonstances justifiant une évaluation de risques accrus des réclamations à l'encontre du Souscripteur. Cela peut être le cas, en particulier si la situation économique du Souscripteur a évolué défavorablement ou menace d'évoluer défavorablement, ou si la valeur de la garantie existante se détériore ou menace de se détériorer. AirPlus pourra bloquer tout Compte fourni au Souscripteur jusqu'à la constitution ou jusqu'au renforcement de la garantie. AirPlus ne peut exiger de constitution de garantie s'il a été convenu expressément que le Souscripteur ne doit pas fournir de garantie ou, exclusivement, la garantie désignée individuellement. AirPlus accorde au Souscripteur un laps de temps raisonnable en vue de la constitution ou du renforcement de la garantie. Si AirPlus envisage d'exercer son droit de résiliation sans préavis dans le cas où le Souscripteur ne se conforme pas en temps opportun à son obligation de constitution ou de renforcement de garantie, elle en informera au préalable le Souscripteur.

## 8. Données complémentaires

Si le Souscripteur demande des données complémentaires aux informations de facturation standard, il conclura un accord de service correspondant avec la Société participante ou l'agence de voyages auquel/à laquelle il fait appel. Le Souscripteur ne peut suspendre ou réduire le paiement de montants individuels ou globaux facturés au motif que certaines données complémentaires ne figurent pas, figurent en partie ou de manière insuffisante sur le relevé. AirPlus n'est pas tenue d'apporter des améliorations ultérieures.

## 9. Frais

Le montant des frais exigibles est exposé dans le présent Contrat. Ces frais seront facturés au Souscripteur à l'avance une fois par an, sauf convention contraire. Les frais sont non remboursables.

Le travail et les services qui ne sont pas fournis dans ce cadre, mais qui sont fournis par AirPlus à la demande du Souscripteur, seront facturés séparément. AirPlus peut reporter la facturation si elle le juge utile (par ex. dans le cas de montants faibles).

## 10. Facturation

Toutes les transactions seront facturées en euros, même si lesdites transactions sont effectuées dans d'autres devises. Les transactions effectuées dans des devises d'États non membres de l'Union monétaire européenne seront converties en euros selon un taux de conversion (« Taux de change de référence ») basé sur les taux de change publiés par une ou plusieurs banques allemandes de premier plan ou sur les taux de change publiés par Mastercard International Incorporated ou Visa Inc. le jour ouvrable précédant la date d'enregistrement. AirPlus détermine le Taux de change de référence chaque jour ouvrable et le publie sur le Portail de voyages d'affaires AirPlus. Toute modification du Taux de change de référence convenu dans ce cadre entrera immédiatement en vigueur et sans notification préalable.

## 11. Mandat de prélèvement automatique SEPA

Les conditions suivantes s'appliquent dans les cas où le paiement par prélèvement automatique selon le système SEPA a été convenu et où le Souscripteur a accepté d'octroyer ou a déjà octroyé à AirPlus le mandat y afférent en vue du prélèvement automatique selon le système SEPA :

en règle générale, AirPlus inclura la notification aux Souscripteurs de tout prélèvement automatique dans leur relevé (ou par tout autre moyen convenu avec les Souscripteurs) au plus tard 1 (un) jour calendrier avant le prélèvement automatique des montants respectifs (« Notification préalable »).

Le montant prélevé automatiquement d'un compte peut différer du montant détaillé sur le relevé ad hoc ou dans la Notification préalable si le Souscripteur a reçu une quelconque note de crédit durant la période entre la délivrance du relevé ou la fourniture de la Notification préalable et l'échéance, ou si une quelconque transaction a été annulée durant ladite période.

Le montant prélevé automatiquement d'un compte peut différer du montant détaillé sur le relevé ad hoc ou dans la Notification préalable si le Souscripteur a octroyé à AirPlus un mandat SEPA commun pour plusieurs contrats et s'il a été convenu que le Souscripteur recevra des relevés et des Notifications préalables distincts pour chaque contrat, mais que les montants précisés sur les relevés individuels auront la même échéance. Dans ce cas, le montant total (la somme des deux relevés) sera prélevé automatiquement à l'échéance.

Le Souscripteur s'engage à maintenir un solde suffisant sur le compte spécifié dans le mandat SEPA afin que les montants dus puissent être prélevés automatiquement par AirPlus. Cette obligation s'applique également dans les cas où le Souscripteur n'a pas reçu de Notification préalable ou n'en a pas reçue en temps opportun.

## 12. Traitement des données

Les parties s'engagent à respecter les réglementations applicables en matière de protection des données. Le Souscripteur garantit à AirPlus que son entreprise a mis en œuvre une politique raisonnablement concrète en matière de voyages, que cette politique est connue de ses employés, qu'il s'est assuré et continuera de s'assurer que ses employés sont conscients ou peuvent prendre conscience du fait que, dans des situations de réservation spécifiques, ils peuvent violer la politique sur les voyages, et que ses employés et leurs représentants ont été informés du fait qu'AirPlus fournit des données exhaustives au Souscripteur en vue de lui permettre de vérifier le respect de sa politique sur les voyages.

Dans la mesure où AirPlus collecte et traite des données à caractère personnel pour son propre compte, cette collecte et ce traitement se limiteront au strict nécessaire et seront soumis à la déclaration d'AirPlus de protection des données personnelles, dont une copie sera fournie au Souscripteur. Le Souscripteur s'engage à faire connaître la déclaration d'AirPlus de protection des données personnelles aux membres de son personnel, et ce, sans délai dès sa réception.

## 13. Devoir de notification

Le Souscripteur s'engage à informer AirPlus par écrit et sans délai de toute modification pertinente, en ce compris, mais sans s'y limiter, de toute modification des adresses et informations bancaires du Souscripteur. En outre, le Souscripteur s'engage, sans y avoir été expressément invité et sans délai, à fournir à AirPlus un extrait du registre du commerce si des modifications ont été enregistrées dans un tel registre (c.-à-d. changement du nom d'entreprise, réorganisation), ou à la demande d'AirPlus. En cas de changements matériels aux informations bancaires du Souscripteur, ce dernier fournira à AirPlus un mandat SEPA complété, pour autant que le paiement par mandat de prélèvement automatique SEPA ait été convenu.

## 14. Début et fin du Contrat

Le Souscripteur fait une offre ferme à AirPlus en vue de l'exécution d'un Contrat-cadre relatif aux services de paiement en transmettant à AirPlus la demande dûment complétée et signée, et ce, à la réception de ladite demande par AirPlus. Le contrat-cadre relatif aux services de paiement entrera en vigueur dès qu'AirPlus aura soumis le numéro de Compte au Souscripteur. Les deux parties peuvent résilier le Contrat signé moyennant préavis écrit de trente jours. La résiliation peut se limiter à des Comptes individuels. La résiliation du Souscripteur prend effet une fois que le Compte résilié est bloqué. La résiliation pour une raison valable est possible à tout moment. Une raison valable est accordée en particulier si :

a) le Souscripteur a fourni des informations incorrectes sur le formulaire de demande ou s'il ne respecte pas son devoir de notification ci-après à une date ultérieure ou b) le Souscripteur ne respecte pas son obligation de paiement ou toute autre obligation définie dans le cadre du présent contrat ou c) AirPlus découvre que la situation financière du Souscripteur s'est détériorée considérablement ou menace de se détériorer considérablement ou d) le Souscripteur ne respecte pas son obligation de constituer ou de renforcer une garantie telle qu'énoncée à la section « Constitution et renforcement de garantie » susmentionnée ou dans tout autre contrat dans un délai raisonnable fixé par AirPlus ou e) le Souscripteur requiert et obtient la suspension de paiements ou f) le Souscripteur cesse ses activités ou liquide son entreprise ou entreprend de le faire ou g) une quelconque garantie cesse d'exister ou h) le Souscripteur se rend coupable de ne pas coopérer durablement dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, par ex. s'il néglige de manière coupable et persistante de fournir des preuves ou des informations ou i) le Souscripteur transfère son siège social ou son compte bancaire dans un autre pays. Toute résiliation sera requise par écrit. Dès résiliation du Contrat, toute créance d'AirPlus à l'encontre du Souscripteur est due avec effet immédiat. Après la résiliation de la relation contractuelle, AirPlus remettra tout solde de crédit au Souscripteur.

## 15. Modifications au Contrat

AirPlus informera le Souscripteur par écrit de toute modification ou de tout changement aux dispositions contractuelles. Ces modifications sont réputées acceptées, à moins que le Souscripteur ne s'y oppose par écrit dans un délai de trente jours. AirPlus soulignera explicitement l'importance de cette clause pour le Souscripteur lors de la notification des modifications ou changements. En outre, les Parties conviendront exclusivement par écrit de modifications et changements individuels aux présentes Conditions générales qui ne sont pas soumis au § 675k, paragraphe 1 du Code civil allemand. Ceux-ci doivent être identifiés comme tels et nécessitent la signature des deux parties

## 16. Auxiliaires – Désignation

AirPlus peut faire appel à des auxiliaires d'exécution en vue de remplir le contrat en tout ou en partie. Le Souscripteur accepte qu'AirPlus transmette à des tiers (par ex. compagnies d'assurance-crédit) les informations qu'il lui a fournies à des fins d'évaluation des risques (par ex. bilans annuels). En outre, AirPlus peut transférer à tout moment à des tiers ses droits et obligations découlant du présent Contrat. Le Souscripteur y consent dès à présent.

## 17. Services de paiement – Limitations de responsabilité

Toute utilisation du Compte à des fins privées est formellement interdite. Pour autant que la loi l'autorise, c.-à-d. si le Souscripteur n'est pas un consommateur au sens du § 13 du Code civil allemand (*Bürgerliches Gesetzbuch*, « BGB »), les dispositions légales suivantes sont éliminées, c.-à-d. qu'elles ne s'appliquent pas : § 675d, paragraphes 1 à 5, § 675f, paragraphe 5, clause 2, §§ 675g, 675h, 675j, paragraphe 2, § 675v, paragraphes 2, 4 et 5, §§ 675w à 675y, et § 676 du Code civil allemand.

Pour autant que la loi l'autorise, c.-à-d. pour autant que le Souscripteur ne soit pas un consommateur au sens du § 13 du Code civil allemand (*Bürgerliches Gesetzbuch*, « BGB »), et à moins d'être d'ores et déjà éliminées des présentes, les réclamations et objections du Souscripteur à l'encontre d'AirPlus en vertu des §§ 675u à 676c du Code civil allemand sont exclues si le Souscripteur n'a pas informé AirPlus dans un délai de 6 semaines à compter de la date du prélèvement erroné ou non autorisé sur le Compte. La responsabilité d'AirPlus quant aux dommages encourus en raison de l'inexécution ou de l'exécution incorrecte ou tardive d'un ordre de paiement est limitée à un montant de 12 500 euros, pour autant que ces dommages ne soient pas couverts par le § 675y du Code civil allemand. Cette disposition ne s'applique pas aux fautes intentionnelles et négligences graves, aux dommages-intérêts et aux risques spécifiquement endossés par AirPlus.

## 18. Clause de divisibilité

Si une quelconque disposition des présentes Conditions générales ou une quelconque disposition d'autres Contrats s'avère nulle en tout ou en partie, sa nullité n'affectera rien à la validité des autres dispositions. Les Parties remplaceront toute disposition nulle par une disposition valable se rapprochant au plus près de l'objectif économique de la disposition nulle des Conditions générales et/ou des autres Contrats. Ce principe s'applique également à la résolution de toute lacune contractuelle.

## 19. Droit applicable et tribunaux compétents

Le Contrat est soumis au droit matériel allemand. Le tribunal de Darmstadt est seul compétent si AirPlus constitue la partie défenderesse. Le tribunal de Darmstadt ou tout tribunal de la juridiction du Souscripteur est compétent si le Souscripteur constitue la partie défenderesse.